

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 18h30
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire
Présents : 16	
Votants : 18	
OBJET :	Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2023
Demande fonds de concours CCVG	Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Michel, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.
Année 2023	Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur JOLY Philippe à Monsieur GERARDIN Nicolas, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte.
N° 39/2023	Absent(s) excusé(s) : Madame MASSUCCO Isabelle.
	Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire informe les membres qu'à l'occasion des derniers épisodes pluvieux, la partie supérieure du mur de soutènement qui borde le chemin communal en limite de la parcelle n° AI 21 s'est partiellement effondrée. Le montant prévisionnel des réparations selon le devis établi par la société TETRA s'élève à 20 100.00 € HT.

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 10 050.00 € pour la réalisation de ces réparations, au titre de l'année 2023.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	10 050.00 €
- Autofinancement	10 050.00 €
	20 100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 10 050 € pour la réparation de la partie supérieure du mur de soutènement qui borde le chemin communal en limite de la parcelle n° AI 21
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 1 DEC. 2023

- de la publication le - 1 DEC. 2023

